

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 29 avril 2024.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MAIGNAN Brigitte, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- BURLOT David donne pouvoir à CAURET Camille,
- GRIMAULT David donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- JEGU Josianne donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENS Pierrick

Délibération n°2024-034

Membres en exercice : 35 – Présents : 27 - Absents : 8 – Pouvoirs : 8

AFFAIRES FONCIERES PAVILLON 724 RUE DE BEL AIR (PLANGUENOUAL) – VENTE AUX ENCHERES

Le 20 septembre 2021, le Conseil municipal a décidé de proposer de vendre, aux locataires en place, les maisons individuelles de lotissement situées Allée des Saules et Rue de Bel Air à Planguenoual. Trois pavillons sur les quatre ont été vendus en 2023 aux locataires. Le quatrième pavillon, sis au 724 Rue de Bel Air, est aujourd'hui vacant.

Construit en 1996, ce T4 avec garage de 75 m² habitables possède un grand jardin, le tout sur la parcelle cadastrée 173Z1170 de 719 m². La maison, au départ du locataire du locataire expulsé, nécessite de gros travaux de réparations et de rafraîchissement pour être habitable. Par ailleurs, le bien étant conventionné en logement social, la Commune a obtenu sa radiation du parc social à compter du 1^{er} juillet 2024, afin de pouvoir être vendu librement.

Le service des Domaines évalue le bien 135 000 €. Compte tenu de la rareté du bien de ce type en secteur rétro-littoral, avec un potentiel d'extension conséquent, le bien pourrait trouver acquéreur à un prix supérieur. L'office notarial mandaté par la commune pour la mise en vente du bien propose ainsi de faire une vente aux enchères immobilières via la plateforme Immo-interactif avec une mise à prix attractive de 130 000 € et un palier d'enchère de 2 500 €.

Au regard de l'avis des domaines du 11 mars 2024 la valeur du bien est évaluée à 135 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- DECIDE de procéder à une mise aux enchères du bien sis au 724 Rue de Bel Air sur la plateforme Immo-Interactif, via l'étude notariale SCP Dequaire et Leclerc de Pléneuf-Val-André,
- FIXE la mise à prix à 130 000 €, avec un palier d'enchère de 2500 €,
- DECIDE de vendre le bien au plus offrant et DECIDE, en cas d'abandon de projet (conditions suspensives de vente non levées...) que le bien sera proposé à l'enchérisseur suivant et ainsi de suite. A défaut d'acceptation ou en cas d'enchère infructueuse, il sera soumis à nouvelle enchère sur une autre période, dans les mêmes conditions,
- DIT que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les actes correspondant (promesse de vente et acte de vente) et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

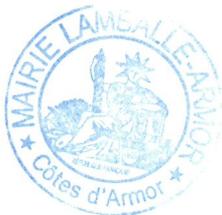
VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **17 MAI 2024**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le **17 MAI 2024**
De la publication le **17 MAI 2024**
Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale